



Mérignac, le 24 janvier 2011

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**L'ETAT SIGNE AVEC ATLANDES  
LE CONTRAT DE CONCESSION DE L'AUTOROUTE A 63  
SALLES - SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

**L'Etat et Atlandes, société constituée par Colas Sud-Ouest<sup>(1)</sup>, Screg Sud-Ouest<sup>(1)</sup>, Spie batignolles, NGE, Egis Projects<sup>(2)</sup>, HSBC European Motorway Investments 1<sup>(3)</sup> et DIF Infrastructure II, ont signé le contrat de concession portant sur le financement, la conception, l'aménagement, l'élargissement, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section de l'autoroute A 63 entre Salles (Gironde) et Saint-Geours-de-Maremne (Landes).**

Le contrat de concession, d'une durée de 40 ans, est entré en vigueur le 24 janvier 2011.

Le financement d'Atlandes, d'un montant total d'environ 1,1 milliard d'euros, est composé de 200 millions d'euros de fonds propres apportés par les actionnaires et de près de 900 millions d'euros de crédits levés auprès d'un pool bancaire constitué d'une dizaine d'établissements européens. Il comprend le paiement à l'Etat d'un droit d'entrée initial correspondant à la reprise de l'infrastructure existante pour un montant de 400 millions d'euros.

Atlandes assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Les travaux d'aménagement, d'un montant de l'ordre de 500 millions d'euros, consistent notamment en la mise aux normes environnementales et autoroutières de l'ancienne RN 10 et son élargissement à 2x3 voies sur une longueur totale de 105 km, afin d'améliorer la sécurité et le service offert aux usagers. Ils seront réalisés, dans un délai global de 41 mois, par un groupement constitué des sociétés Colas Sud-Ouest et Screg Sud-Ouest, Valérian (filiale de Spie batignolles) et NGE. Egis Exploitation Aquitaine, filiale d'Egis Road Operation<sup>(2)</sup>, assurera l'entretien, la maintenance et l'exploitation de la concession et sera en particulier chargée de la reprise et de l'intégration des agents de l'Etat actuellement en fonction sur l'itinéraire.

La mise en place d'un système de péage ouvert permettra de maintenir la gratuité de l'autoroute pour les trafics locaux. La tarification du péage pour les poids lourds sera modulée en fonction de leur niveau d'émission au bénéfice des véhicules les moins polluants. Atlandes sera la première société concessionnaire en France à mettre en œuvre une telle modulation.



La mise à péage se fera en octobre 2013, à l'issue d'une première phase de travaux, à des conditions tarifaires réduites. La tarification à taux plein sera appliquée à la mise en service de la totalité de l'ouvrage, prévue en juillet 2014.

Les études préalables relatives notamment aux contraintes environnementales, en ligne avec les engagements de l'Etat et en conformité avec les dispositions issues du Grenelle de l'environnement, largement anticipées avant l'entrée en vigueur du contrat, permettront un démarrage des travaux dès l'automne 2011.

(1) *Filiale de Colas*

(2) *Filiale d'Egis*

(3) *Société gérée par l'équipe d'investissement en Infrastructure d'HSBC*

*Pour tout renseignement :*

*Delphine Lombard (tel. 01 47 61 76 17) [lombard@siege.colas.fr](mailto:lombard@siege.colas.fr)*

